

PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP 1 -INITIAL - 70h

Objectif pédagogique	Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie pour être capable d'assurer efficacement la fonction d'agent des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.
Public concerné	Tout collaborateur dont la mission est d'assurer la sécurité incendie d'un ERP ou IMH.
Prérequis	Respect des dispositions de l'article 4-1 de l'arrêté du 02 mai 2005 dont par exemple : -PSC1 depuis moins de 2ans ou PSE1 ou SST en cours de validité. -Evaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur la main courante -Aptitude médicale de moins de 3 mois
Modalité d'admission	Admission sur dossier
Programme de formation détaillé	1re partie : Le feu et ses conséquences - le feu - comportement au feu 2e partie : Sécurité incendie - principes de classement des établissements - fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie - desserte des bâtiments - cloisonnement d'isolation des risques - évacuation du public et des occupants - désenfumage - éclairage de sécurité - présentation des différents moyens de secours 3e partie : Installations techniques - installations électriques - ascenseurs et nacelles - installations fixes d'extinction automatique - colonnes sèches et humides - système de sécurité incendie 4e partie : Rôles et missions des agents de sécurité incendie - le service de sécurité - présentation des consignes de sécurité et main courante - poste de sécurité - rondes de sécurité et surveillance des travaux - mise en œuvre des moyens d'extinction - appel et réception des services publics de secours - sensibilisation des occupants 5e partie : Concrétisation des acquis - visites applicatives + mises en situation d'intervention
Validation de la formation	Evaluation le 10^{ème} jour par deux épreuves : -Epreuve écrite : QCM de 30 questions (30 minutes) -Epreuve Pratique : Ronde avec anomalies et sinistres (15 min/stagiaire) -Délivrance d'une attestation de réussite et de formation -Diplôme Agent SSIAP Niveau 1 délivré par le Service Départemental d'incendie et de secours de la Dordogne.
Modalités pédagogiques	Exposés théoriques / Mises en situation pratiques / études de cas et partage d'expériences.
Moyens et supports pédagogiques	WIFI GRATUIT pour les stagiaires souhaitant accéder à internet + livret de formation fourni à chaque stagiaire + salle de cours équipée (SSI PEDAGOGIQUE- Bac à feu écologique à gaz - outils informatiques -Moyens de communication).
Accessibilité	Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.

Durée de la formation et horaire de base	70 heures (examen inclus) 7h par jour soit de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Information sur la certification	Numéro d'agrément par arrêté préfectoral : 24-2017-11-27-001 Agrément : 24-07
Profil du formateur	Chef de sécurité SSIAP Niveau 3 + Formateur SST +Expérience dans le secteur de plus de 5 ans.
Tarif de la formation	Formation uniquement réalisable en interentreprise : 1047 EUROS NET PAR STAGIAIRE
Lieu de la formation	113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX
Formation éligible au CPF	Oui – numéro de certification : 55515 Code CPF :236631
Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	Agnès NEGADI – Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue Alphée Maziéras 24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com

Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier:

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi –

LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! www.a2sformation.com

Retrouvez nous sur les reseaux
#a2sformation

